

PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

SIMONE VEIL

MJC MONPLAISIR - ESPACE DES 4 VENTS
DÉCLARATION N° 0690034AP000523-E01

**A DESTINATION
DES FAMILLES**

2023-2024

MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON
04.72.78.05.70 / accueil@mjcmonplaisir.net
www.mjcmonplaisir.net

ESPACE DES 4 VENTS

27/29 rue Garon Duret 69008 LYON
04.37.53.70.24 / e4v@mjcmonplaisir.net
www.espacedes4vents.net

SOMMAIRE

I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE1

B/ LES ALAE VILLE DE LYON2

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

LA TARIFICATION

II – L'ALAE SIMONE VEIL

A/ L'ÉCOLE SIMONE VEIL5

FICHES D'IDENTITE

LES LOCAUX

B/ LES PUBLICS6

C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL8

MATERNEL 3-5ans

ELEMENTAIRE 6-10 ans

III – LES OBJECTIFS DU PROJET10

A/ LES PROJETS D'ANIMATION12

B/ L'EVALUATION12

IV – L'EQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION13

B/ LES ANIMATEURS13

LE REGLEMENT INTEREUR14

I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

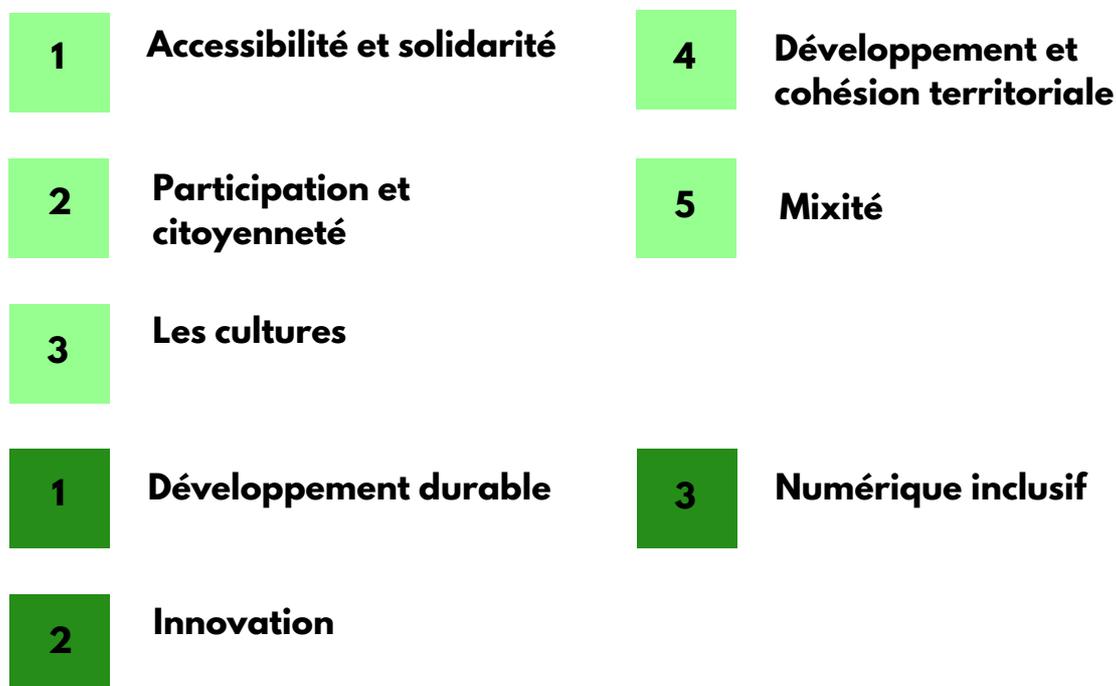
A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La **Maison des Jeunes et de la Culture de MONPLAISIR** (MJC) est une association loi 1901 affiliée au Réseau des MJC-MPT, Rhône Ain Saône, R2AS. Depuis plus de soixante ans, elle rassemble des personnes (physiques et morales) qui concourt à des objectifs communs sans que ceux-ci aient un caractère lucratif.

La MJC Monplaisir est une association d'**éducation populaire** fondée en 1962 sur le quartier Monplaisir sur le 8ème arrondissement de Lyon.

Depuis 2015, elle assure la gestion d'un deuxième équipement, l'**Espace des 4 Vents** sur le quartier Moulin à Vents – Grand Trou - Petite Guille qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le projet associatif de la MJC s'articule autour de 5 axes principaux et 3 axes transversaux :



MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON
04.72.78.05.70 / accueil@mjcmonplaisir.net
www.mjcmonplaisir.net



ESPACE DES 4 VENTS

27/29 rue Garon Duret 69008 LYON
04.37.53.70.24 / e4v@mjcmonplaisir.net
www.espacedes4vents.net

Le projet de la MJC est soutenu par 5 secteurs :

- > **Enfance jeunesse famille**
- > **Activités culturelles, sportive et de loisirs**
- > **Salle de spectacle**
- > **Animation locale et accompagnement des initiatives habitants**
- > **Bar restaurant**

B/ LES ALAE VILLE DE LYON

Les quatre ALAE gérés par la MJC sont implantés dans le 8ème arrondissement.

A Lyon, les temps d'accueils de loisirs sont mis en place en partenariat avec les associations d'éducation populaire dans le cadre du **Projet éducatif de Lyon**.

Le directeur ou la directrice d'école et celui du centre de loisirs collaborent étroitement. Le directeur du centre de loisirs est l'interlocuteur des parents pour les temps d'activités périscolaires.

Directeur de l'accueil périscolaire : Thomas MARQUET

Courriel : tmarquet@mjcmonplaisir.net

Tél : 06.99.25.22.87

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

La Ville de Lyon propose une offre diversifiée d'accueils périscolaires pour favoriser la réussite des enfants et répondre aussi au besoin d'organisation des familles sans oublier pour autant le rythme de l'enfant.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Accueil du matin	Accueil du matin	AME	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-14h05	RS	RS		RS	RS
14h15-16h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h45-17h30	ACL	ACL		ACL	ACL
17h30-18h30	FAP	FAP		FAP	FAP

En gras, les temps assurés par l'accueil périscolaire de la MJC Monplaisir.

La MJC MONPLAISIR n'a pas à charge les temps d'accueils du matin, qui sont sous la responsabilité des directrices d'école.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

- **RS : Restaurant Scolaire**

Considéré comme un accueil de loisirs, la pause de midi, dure 2h15, de 12h à 14h15. Sur ce temps, les enfants déjeunent à la cantine, jouent dans la cour et participent à différentes activités. Ils sont encadrés par le personnel en charge de la restauration et des animateurs.

Cette pause a pour objectif de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas. Pour les plus grands, des activités sont proposées.

- **ACL : Après la Classe**

Un moment de transition pour se détendre et goûter de 16h45 à 17h30. Des temps éducatifs accessibles à tous les enfants, adaptés aux âges.

- **FAP : Fin d'Après-Midi**

Des activités ludiques organisées par cycle et par thème (lecture, jeux, sport, éveil corporel...) sont proposées aux enfants de 17h30 à 18h30.

- **AME : Ateliers du Mercredi**

Ces ateliers ludiques de 3h30 sont conçus. Des activités spécifiques adaptées pour les enfants scolarisés en maternelle sont mises en place.

Les enfants sont accueillis dans une école de leur périmètre scolaire ou à proximité dans le cadre d'un accueil de loisirs. Ils sont encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs. Des sorties à l'extérieur peuvent être également organisées.

Ouverts à tous, les Ateliers du mercredi font l'objet d'une inscription à l'année ou au semestre.

LA TARIFICATION

COMPRENDRE L'ENGAGEMENT ET LA TARIFICATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



• PREMIÈRE PÉRIODE DE FACTURATION :

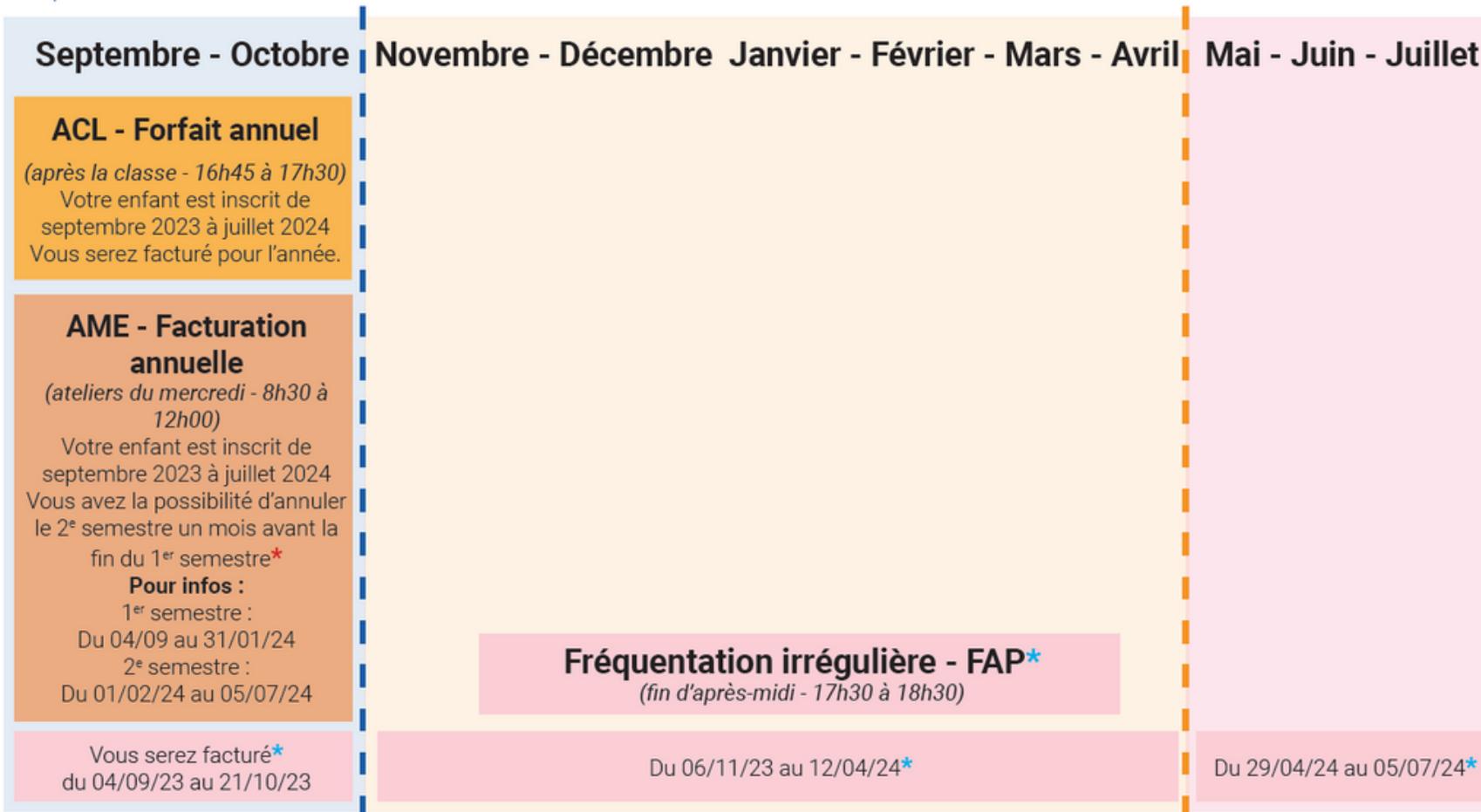
Forfait annuel ACL + AME sur l'année + 1^{re} période de FAP

• DEUXIÈME PÉRIODE DE FACTURATION :

2^e période FAP

• TROISIÈME PÉRIODE DE FACTURATION :

3^e période FAP



*Désinscription avant le 22/12/23 pour pouvoir bénéficier d'un remboursement de 50% du paiement annuel.

LA TARIFICATION

UNE TARIFICATION ADAPTÉE ET ÉQUITABLE

Tous les tarifs des temps périscolaires sont fonction du Quotient Familial Municipal (QFM). Celui-ci prend en compte les capacités financières de chaque foyer et intègre le nombre de parts fiscales.

Les tarifs sont progressifs et favorisent l'accès de toutes les familles lyonnaises aux différentes activités.

QFM 1 = montant inférieur ou égal à 312 €
 QFM 2 = montant supérieur à 312 € et inférieur ou égal à 800 €
 QFM 3 = montant supérieur à 800 € et inférieur ou égal à 1 150 €
 QFM 4 = montant supérieur à 1 150 € et inférieur ou égal à 1 400 €
 QFM 5 = montant supérieur à 1 400 € et inférieur ou égal à 1 800 €
 QFM 6 = montant supérieur à 1 800 € et inférieur ou égal à 2 100 €
 QFM 7 = montant supérieur à 2 100 €

Il est possible d'effectuer une simulation sur lyon.fr et de connaître ainsi précisément le tarif qui sera appliqué pour les différentes activités.

LA PAUSE DE MIDI - 12h/14h15 - durée 2h15

La pause de midi comprend la restauration et le temps d'activités.

Un repas de qualité, des activités de détente et des temps calmes adaptés à l'âge et aux besoins des enfants pour leur permettre de se ressourcer avant les apprentissages de l'après-midi.

La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités lors de l'inscription) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines et à remettre au Référent co-éducation de proximité* ou via l'application de Commande/décommande en ligne.

Niveau QFM	LA PAUSE DE MIDI		ACCUEIL AVEC PANIER REPAS**	
	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
QFM 1	0,80 €		0,48 €	
QFM 2	0,80 €	4,42 €	0,48 €	2,26 €
QFM 3	4,42 €	4,68 €	2,26 €	2,38 €
QFM 4	4,68 €	5,05 €	2,38 €	2,58 €
QFM 5	5,05 €	6,83 €	2,58 €	3,47 €
QFM 6	6,83 €	7,30 €	3,47 €	3,70 €
QFM 7	7,30 €		3,70 €	

* généralement le directeur de l'école ou le directeur d'accueil de loisirs.

** L'accueil avec panier repas est destiné uniquement aux enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

APRÈS LA CLASSE - 16h45/17h30 durée 45mn

Un moment de transition pour se détendre et goûter. Des temps éducatifs accessibles à tous les enfants, adaptés aux âges et favorisant l'expression orale et écrite ou la lecture des leçons.

Possibilité de sortir à 17h30 ou de continuer sur « La Fin d'après-midi ». La tarification représente une participation symbolique aux frais pour être accessible au plus grand nombre.

Il s'agit d'un montant forfaitaire annuel unique pour chaque niveau de QFM quelle que soit la fréquentation. Celle-ci peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités lors de l'inscription) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines et à remettre au Référent co-éducation de proximité*.

Niveau QFM	QFM 1	QFM 2	QFM 3	QFM 4	QFM 5	QFM 6	QFM 7
Tarif annuel	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €

LA FIN D'APRÈM' - 17h30/18h30 - durée 1h

Des activités organisées par cycles et par thèmes (lecture, échecs, jeux, sports, éveil corporel...) tout au long de l'année, pour terminer calmement la journée. La tarification est unitaire (à l'heure).

La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines et à remettre au Référent co-éducation de proximité*..

Niveau QFM	Tarif minimum	Tarif maximum
QFM 1	0,57 €	
QFM 2	0,57 €	4 €
QFM 3	4 €	4,48 €
QFM 4	4,48 €	4,83 €
QFM 5	4,83 €	5,40 €
QFM 6	5,40 €	5,77 €
QFM 7	5,77 €	

LES ATELIERS DU MERCREDI - 8h30/12h - durée 3h30

Des ateliers ludiques et éducatifs pour développer les apprentissages dans le cadre de parcours thématiques (culture, sports, sciences et numérique, citoyenneté). Des activités spécifiques pour les plus petits.

Les Ateliers du mercredi seront organisés dans l'école ou à proximité.

L'inscription est annuelle ou semestrielle.

Niveau QFM	Tarif annuel*	
	minimum	maximum
QFM 1	38 €	
QFM 2	38 €	144 €
QFM 3	144 €	161 €
QFM 4	161 €	174 €
QFM 5	174 €	198 €
QFM 6	198 €	212 €
QFM 7	212 €	

* Calculé sur la base de 36 mercredis

L'ACCUEIL DU MATIN - 7h50/8h20 - durée 30 mn - gratuit

(lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Un moment de transition entre la maison et l'école.

Cet accueil est gratuit et accessible dans toutes les écoles dans la limite des places disponibles.

L'inscription à la matinée (ex un matin par semaine) et la fréquentation occasionnelle sont possibles.

ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

Si l'accueil de loisirs (Après la classe, La Fin d'après-midi et Les Ateliers du mercredi) est géré par une association partenaire, le paiement des activités se fait auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles à la rentrée. La tarification est toutefois la même pour tous.

ENFANT DE MOINS DE 6 ANS

Les familles peuvent, sous réserve de remplir les conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt pour les temps d'activités suivants : Après la classe, La Fin d'après-midi et Les Ateliers du mercredi.

II – L'ALAE SIMONE VEIL

A/ L'ÉCOLE SIMONE VEIL

Le groupe scolaire Simone Veil est située au **20 rue de la Fraternité 69008 Lyon.**

Il accueille à l'année 10 classes d'élémentaires et 7 classes de maternelles.

Les locaux (Ecole) de l'ALAE appartiennent à la ville de Lyon.

Les espaces, les salles, la gestion pédagogique, humaine et financière sont sous la responsabilité du directeur de l'ALAE durant le temps périscolaire.

FICHE D'IDENTITÉ

Type : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole élémentaire / maternelle

Fréquence : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 12h-14h05 / 16h45-18h30

Public : 138 enfants maximum de moins de 6 ans, 218 enfants maximum de 6 à 11 ans (Habilitation DDCS)

Lieu : 20 rue de la fraternité – 69008 Lyon

Organisateur : MJC Monplaisir - Espace des 4 vents

Équipe périscolaire* :

- Directeur de l'accueil périscolaire : **Thomas MARQUET**

Courriel : tmarquet@mjcmonplaisir.net

Tel : 06 99 25 22 87

- Adjointe de direction : **Feryal BOULDJADJ**

Courriel : fbouldjadj@mjcmonplaisir.net

- 17 animateurs le midi - 12 animateurs ACL - 6 animateurs FAP - 10 animateurs AME
- 1 animateur spécialisé pour l'encadrement des enfants en situation de handicap

L'équipe ville de Lyon est composée d'un responsable de restaurant scolaire, 3 personnels de restauration, 7 ATSEM, 3 ASEP, un gardien, une infirmière scolaire, une assistante sociale

L'équipe enseignante est composée de 17 enseignants et 1 enseignants ULIS, 1 RASED, 1 médecin scolaire et 1 psychologue scolaire

Cet accueil est habilité par la DDCS, nous respectons les taux d'encadrement renforcés par le PEL (Projet éducatif local):

- 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire
- 1 animateur pour 12 enfants en maternelle

**Le nombre d'animateurs dans l'équipe est réévalué chaque année en fonction des pics de présences de la saison précédente.*

LES LOCAUX

Dans le cadre de notre accueil nous utilisons les locaux suivants :

- salle d'accueil parents (maternelle)
- 2 salles d'évolution (maternelle)
- 2 salles de repos (maternelle)
- réfectoire traditionnel (96 places, maternelle)
- self (76 places, élémentaire)
- BCD (maternelle et élémentaire)
- salle plurivalente (maternelle et élémentaire)
- salle de détente (maternelle et élémentaire)
- 2 cours extérieures (maternelle et élémentaire)
- salle d'activités spécifiques (élémentaire)
- salle informatique (élémentaire)
- gymnase (élémentaire)
- bureau périscolaire



B/ LES PUBLICS

En tant qu'ALAE : l'inscription est ouverte à toutes les familles des enfants fréquentant l'école. L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 10 ans.

BESOINS	DE 3 A 5 ANS	DE 6 A 10 ANS
D'imitation/ de création	Désir d'autonomie parallèle à une dépendance étroite vis à vis de l'entourage ; imitation d'un rôle, d'un personnage. Les créations individuelles symboliques (le dessin, la pâte à modeler) représentent quelque chose pour l'enfant qui crée ce qu'il a vu, entendu ou vécu. L'enfant utilise des signes, des symboles.	Les jeux d'imitation sont plutôt des jeux d'imagination malgré l'imitation du groupe social. Les créations sont plus réalistes, plus proches de la réalité car l'enfant maîtrise mieux son corps et ses gestes, de plus il connaît mieux le monde et peut aussi le représenter plus fidèlement.
De fiction, imaginaire/ de réel	Jeux symboliques Besoin de connaître les choses par leur nom, de connaître les qualités et la structure des objets.	Jeux symboliques Grande soif de connaissance, grande curiosité, besoin d'ordre, de classification
De socialisation/ d' « autonomie »	La socialisation s'amorce et s'instaure. L'enfant prend parallèlement conscience de lui et d'autrui. Besoin d'être seul, de se séparer du groupe quand on en a envie.	Il y a une action concertée entre les enfants, la relation entre les enfants s'approfondit. Besoin de connaître les autres enfants. Désir de se voir confier des missions, responsabilité sous l'œil de l'adulte.
D'aimer, d'être aimé	Etablissement de la relation triangulaire : enfant-père-mère. Le père devient le second pôle d'intérêt de la vie de l'enfant. Période de construction du moi avec opposition : amour de soi, imitation.	L'enfant va vers ses pairs. Besoin d'aimer et d'être aimé des autres enfants.
De mouvement	Déménageur, acrobate	L'enfant contrôle ses mouvements. Augmentation de la force mais pas de la résistance ; c'est l'âge de la vitesse, début de l'acceptation des règles.



BESOINS	DE 3 A 5 ANS	DE 6 A 10 ANS
De sécurité / de se confronter aux risques, d'affronter le danger	Jouer à avoir peur, aller à la découverte de l'inconnu, trouver les limites de son corps.	L'appartenance à un groupe d'enfants est sécurisante. Recherche du risque calculé et de sensations fortes, de vitesse, besoin de se mesurer au danger, de se situer dans le groupe.
D'activité/ de « ne rien faire »	<p>A 3 ans : Age déménageur A 4 ans : L'enfant peut concevoir et décrire les transformations des objets. Expérimentation des quantités et des volumes.</p> <p>Il veut parfois s'isoler pour se situer en observateur du monde, des autres, intérioriser ses expériences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coins calmes, ombragés, cabanes, grenier, cachettes - Milieu riche en secteur, en bruits naturels - Possibilité de silence - Aménagement permettant de se reposer - Rythme d'activité le plus individualisé possible - Accepter que l'enfant ne participe pas à des activités, des jeux. 	<p>Période des opérations concrètes de réversibilité (eau en glace...). Il identifie les objets selon leur qualité et propriété.</p> <p>Il veut parfois s'isoler pour se situer en observateur du monde, des autres, intérioriser ses expériences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coins calmes, ombragés, cabanes, grenier, cachettes - Milieu riche en secteur, en bruits naturels - Possibilité de silence - Aménagement permettant de se reposer - Rythme d'activité le plus individualisé possible - Accepter que l'enfant ne participe pas à des activités, des jeux.



C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

MATERNEL 3-5ans



Composition

7 classes (2 PS, 1 PS-MS, 1 MS, 1 MS-GS, 2 GS), classes avec des PS au rdc, les autres classes à l'étage.

Espaces utilisés

- salle d'accueil parents (rdc)
- 2 salles d'évolution (1 au rdc et 1 à l'étage)
- 2 salles de repos (1 au rdc, 1 à l'étage)
- salle de détente (rdc)
- salle plurivalente (étage)
- BCD (étage)
- réfectoire traditionnel (rdc)
- cour de récréation (rdc)

La pause méridienne 12h-14h05

Chaque classe est encadrée par l'ATSEM de la classe, ainsi qu'une animatrice référente.

La pause méridienne est organisée en **deux services de 45 minutes**, les plus petits mangent au premier service, tandis que les plus grands mangent au second service. Le repas se déroule en service traditionnel à table, servis et animé par les équipes d'ATSEM et d'animation, et régulièrement accompagné en musique.

- **11h50** : Ouverture du portail maternelle, les enfants externes sont confiés par l'enseignante à leurs parents à la porte de la classe. Vérification par les ASTEM et les animatrices de l'appel préalablement fait par la maîtresse après l'accueil du matin.
- **1er service** : Les enfants du premier service passent aux toilettes, puis vont à la cantine et s'installent à table vers 12h pour commencer le repas. Fin du repas vers 12h45, passage aux toilettes puis sieste en salle de repos.
- **2nd service** : A 12h, les enfants du second service partent en récréation, dans la cour quand le temps le permet. Du matériel est sorti pour organiser des jeux collectifs ou des activités en autonomie, et des activités sont également proposées en salle d'accueil parents ainsi qu'en salle d'évolution, auxquelles les enfants sont libres de participer. A 12h40, les enfants passent aux toilettes, puis un petit temps calme leur est proposé avant d'aller à la cantine. A 13h, les enfants s'installent à table pour commencer le repas. Fin du repas vers 13h45.
- **13h45** : passage aux toilettes puis sieste pour les moyens, tandis que les grands sont conduits en classe pour un temps calme avant d'être remis à l'enseignante.

Après la Classe 16h45-17h30

Les enfants qui restent à l'ACL sont récupérés par classe par leur animatrice référente, qui fait l'appel avant de les faire goûter, là encore dans la cour quand le temps le permet, ou bien en salle d'accueil parents et en salle d'évolution. Ce temps de goûter dure plus ou moins longtemps en fonction du rythme de chaque enfant, puis il leur est proposé un temps libre jusqu'à 17h20, où ils sont rassemblés et répartis par classes avant l'ouverture du portail.

Fin d'après midi 17h30-18h30

Les enfants qui restent au FAP peuvent vivre un temps d'activités de 50min animé par un binôme d'animatrices, et composé d'un mini-jeu puis d'une activité manuelle. Les enfants ne souhaitant pas y participer peuvent faire des activités en autonomie.

Le portail s'ouvre de 18h20 à 18h30

Ateliers du mercredi matin 8h30-12h

Le portail est ouvert de 8h30 à 8h50 afin de permettre un accueil échelonné des enfants. A leur arrivée, des activités en autonomie leur sont proposées, et ils peuvent choisir entre une activité calme en salle d'accueil parents ou une activité d'éveil en salle d'évolution, ou bien dehors lorsque le temps le permet.

A 9h15, les enfants passent aux toilettes puis sont répartis en deux groupes d'âge pour vivre des temps d'activités diversifiées, s'inscrivant dans un cycle courant sur la période et articulées autour d'un fil conducteur. Une récréation avec un temps libre peut être proposée en milieu ou fin de matinée selon les jours, puis à 11h40 les enfants se préparent pour être récupérés à l'ouverture du portail, de 11h50 à 12h.

ELEMENTAIRE 6-10 ans

Composition

10 classes (2 CP, 1 CP-CE1, 2 CE1, 1 CE2, 1 CE2-CM1, 1 CM1, 1 CM1-CM2, 1 CM2) + 1 dispositif ULIS, 1er étage

Espaces utilisés

- salle plurivalente
- salle d'activités spécifiques
- salle informatique
- BCD
- gymnase
- salle de détente
- self
- cour de récréation



La pause méridienne 12h-14h05

Chaque classe est encadrée par un.e animateur.ice référent.e.

La pause méridienne est organisée en **deux services**, un service des petits et un service des grands, alternant chaque jour les temps de repas et d'activités.

Le repas se déroule en self, encadré par les agents de restauration, 3 ASEP et 2 animateur.ice.s, pour une durée d'environ 25min.

- 12h : Ouverture du portail élémentaire, les enfants externes sont confiés à leurs parents à l'entrée de l'école, tandis que l'animateur.ice référent de chaque classe vérifie l'appel préalablement fait par les enseignants après l'accueil du matin. Commence ensuite un temps de 2h, comprenant un temps d'activité d'1h, un temps de repas de 30min et un temps libre de 30min.

A la cantine, les enfants sont appelés par classe par leur animateur.ice référent.e, qui vérifie les régimes alimentaires de chacun, puis sont confiés aux personnels en salle. Chaque enfant prend son plateau et sa vaisselle puis va se servir en entrée, dessert, puis plat chaud. Ils peuvent se placer librement dans le self, puis après manger ils doivent ranger leur plateau et effectuer le tri sélectif de leurs déchets.

- Durant l'heure de repas, avant ou après le passage à la cantine, les enfants sont en temps libre.
- Durant le temps d'activités, les enfants peuvent choisir entre 5 activités différentes, ou bien peuvent rester dans la cour pour jouer librement.
- 13h50 : Les enfants rangent le matériel de cour et d'activité, puis se rassemblent par classe avec leur animateur.ice référent.e, avant d'être reconduit en classe et remis à leur enseignant à 14h05.

Après la Classe 16h45-17h30

Les enfants qui restent à l'ACL sont récupérés par classe par leur animateur.ice référent.e, qui fait l'appel avant de les faire goûter, dans la cour quand le temps le permet, ou bien répartis en salle d'activités spécifiques et en salle plurivalente. Ce temps de goûter dure jusqu'à 17h05, puis les enfants font leurs devoirs par niveau (CP/CE1-CE2/CM1-CM2), plus ou moins longtemps en fonction des besoins, après quoi ils peuvent descendre dans la cour pour un temps libre jusqu'à 17h25, où ils sont rassemblés avant l'ouverture du portail.

Fin d'après midi 17h30-18h30

Les enfants qui restent au FAP peuvent vivre un temps d'activités de 50min, animé par un binôme d'animateur.ice.s, et le choix leur est proposé entre deux activités dirigées différentes, s'inscrivant chacune dans un cycle sur la période, ou bien du jeu en autonomie.

Le portail s'ouvre de 18h20 à 18h30

Ateliers du mercredis matin 8h30-12h

Le portail est ouvert de 8h30 à 8h50 afin de permettre un accueil échelonné des enfants. A leur arrivée, des activités en autonomie leur sont proposées, et ils peuvent choisir entre une activité calme en salle d'activités spécifiques, ou différentes activités en extérieur.

A 9h15, les enfants sont rassemblés par les animateur.ice.s pour présenter le programme du jour, puis se répartissent parmi 5 groupes pour vivre des temps d'activités diversifiées, s'inscrivant dans un cycle courant sur la période et articulées autour d'un fil conducteur. Une récréation avec un temps libre peut être proposée en milieu ou fin de matinée selon les jours, puis à 11h40 les enfants se préparent pour être récupérés à l'ouverture du portail, de 11h50 à 12h.

III – LES OBJECTIFS DU PROJET

ETRE FACTEUR DE VIVRE ENSEMBLE ET DE CITOYENNETÉ	<p>PERMETTRE L'INTÉGRATION DE CHACUN AU GROUPE ET À LA VIE SOCIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la participation de tous aux différents temps • Prendre en compte la diversité des enfants, de leurs capacités et de leurs envies • Développer une relation de confiance, être à l'écoute des enfants et réguler les problèmes • Instaurer une ambiance sereine et conviviale 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des plannings d'activités dans les cahiers de liaison • Listes d'inscriptions aux activités pour favoriser des loisirs diversifiés • animateurs référents de chaque classe • Assistant sanitaire et conflit avec point de rdv identifiés • animateur spécialisé ULIS pour coordonner l'inclusion • Diffusion de musique pour apaiser ou dynamiser l'ambiance
	<p>DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES SOCIALES DES ENFANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le respect, le dialogue et la tolérance face à la diversité d'origines et d'opinions • Encourager la solidarité et l'entraide • Permettre aux enfants de développer leur esprit critique • Lutter contre toute forme de violence 	<ul style="list-style-type: none"> • Message clair pour favoriser l'expression et l'écoute • Jeux coopératifs • Mélange d'âges dans les activités pour encourager l'entraide • Réalisation de fresques collectives • Règles peu nombreuses et claires : violences verbales et physiques interdites
AUTONOMISATION ET RESPONSABILISATION	<p>RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant les activités : mise en place, rangement, répartition des tâches, • Pendant les temps de repas : gestion de l'espace et du temps, du matériel et de la nourriture • Pendant les temps de récréation : favoriser la liberté d'expérimentation et de socialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'installation et rangement des activités • Matériel de jeu en accès libre dans la cour • Projet Ludimalle pour stimuler l'imaginaire • Autonomie des enfants au self pour se servir en nourriture et eau, et débarrasser leur plateau
	<p>RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'organisation des tâches quotidiennes (appel, mise en rang, etc.) • Dans l'élaboration des contenus d'activités • Dans la régulation des conflits et la prise de sanction 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'activité renouvelé chaque période sur demandes des enfants • Distribution des missions de vie quotidienne dans la cour • Réalisation par les enfants d'affichages sur la sécurité et la propreté dans le cadre du conseil d'arrondissement des enfants • Médiation par les pairs • Favoriser la réparation suite à un conflit

DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET LA CONNAISSANCE DE SON ENVIRONNEMENT	LA DÉCOUVERTE PAR LES ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Faire découvrir des activités inédites et variées • Développer les compétences motrices et intellectuelles par le jeu • Encourager la découverte de différentes cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets autour de la découverte du monde • Accent mis sur les activités d'expression corporelle • Activités cuisine, couture
	LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • L'école, le quartier, la ville • Le réseau de partenaires (liens avec autres écoles, MJC, asso) • Développement durable, gestion raisonnée du matériel et des consommables • Environnement numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses sorties dans le quartier et au-delà • Spectacles à la MJC • Projet école-collège pour lutter contre le décrochage et faciliter la transition primaire-secondaire • Utilisation de matériels et matériaux de récupération • Tri sélectif à la cantine

Ce projet pédagogique est évolutif, discuté, mis en oeuvre et évalué tout au long de l'année avec l'équipe d'animation lors des réunions d'équipes. En fonction des besoins des enfants et de la période de l'année, l'accent peut être mis sur certains objectifs opérationnels qui peuvent apparaître comme prioritaires. La mission de l'équipe d'animation est de définir, de mettre en place et d'évaluer les méthodes qui permettent de réaliser les objectifs précédemment cités.



A/ LES PROJETS D'ANIMATION

Par période, des projets spécifiques seront mis en place selon un domaine d'activités bien précis.

L'équipe d'animation sera accompagnée et formée à la notion et à la méthodologie de projet d'activités, d'animation. Une démarche générale sera alors définie en concertation et nous permettra de dégager ainsi une ou plusieurs thématiques de projet. La démarche globale de découverte et/ou de loisirs sera alors présentée aux enfants, démarche qui, au fil des séances d'activités évolueront et progressera vers une finalité palpable (production ou création collective/individuelle, spectacle, sortie, rencontre inter centre, exposition, portes ouvertes...).

Les projets sont à l'initiative de l'équipe, mettant en avant leurs compétences. Chaque animateur met en place un projet sur un thème spécifique (validé par la direction) par période allant d'un cycle à l'autre (d'une vacance à l'autre).

Les trames sont distribuées en fin de cycle pour préparer le suivant, l'écrit est rendu au responsable afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Le directeur, coordonne l'écriture des projets d'activités et assure ensuite leur cohérence avec les projets associatif et pédagogique. Les projets d'activités détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser le déroulement d'un temps d'animation.

L'ensemble des projets d'activités est conservé.

Piste à développer : Projets à l'initiative des enfants.

La participation des différents publics au sein de nos structures est une de nos priorités.

Les animatrices et animateurs seront donc formés à ce concept, la finalité étant de développer des actions, des outils, une posture et une démarche de façon à tendre vers le plus haut degré de participation des enfants. L'équipe d'animation sera le premier accompagnateur des projets et des idées des enfants. Il ne s'agit pas de se limiter à donner des responsabilités aux enfants, les impliquer dans l'élaboration des règles ou leur donner accès à d'avantage d'autonomie. L'idée est de permettre au public d'agir pour et dans son environnement direct, sa structure et plus tard la société ; de lui permettre de faire évoluer les choses, de remettre en question les fonctionnements et les cadres pour les améliorer, d'apporter de nouvelles idées d'activités et de formuler tout simplement leurs envies. L'équipe est formée à la notion d'écoute active et de menée de temps de concertation et de débats. Dans sa pratique quotidienne il doit être capable de repérer toutes demandes verbales ou non verbales afin d'y répondre le plus favorablement possible.

B/ L'EVALUATION

L'évaluation porte sur les objectifs pédagogiques.

Elle permet de mesurer :

- Les écarts et concordances entre les objectifs et les résultats, transformations attendues
- Les avancées ou non en termes d'acquisitions, en terme éducatifs qui ont été possibles grâce aux actions du projet pédagogique mises en place
- La pertinence ou non des actions mises en œuvre et des méthodes pour l'atteinte des objectifs

L'évaluation se fait régulièrement, afin de ne pas « s'égarer » dans l'action et oublier les objectifs visés ainsi que les démarches annoncées. Il peut s'avérer nécessaire de revoir, ou préciser les objectifs opérationnels au vu de la situation rencontrée. Une évaluation finale est indispensable à l'action maîtrisée dans le temps. Elle permet de formuler des perspectives pour conduire les actions qui suivront afin de les rendre encore plus pertinentes.

IV – L'EQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION

Thomas **MARQUET**, titulaire d'un Master MEEF

Feryal **BOULDJADJ**, titulaire du BAFA

B/ LES ANIMATEURS

Le nombre d'animateurs composant nos équipes est réévalué chaque année en fonction des pics d'inscriptions de chaque temps de la saison précédente en nous fixant sur les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire
- 1 animateur pour 12 enfants d'âge maternel

MIDI	SOIRS	MERCREDIS
Toilanti - Tya - Eva - Morgane - Sophie - Katerina - Léa - Meïssa - Clara - Manon - Oumahani - Manon - Alexis - Hakim - Camille - Alice	Toilanti - Tya - Eva - Morgane - Sophie - Meïssa - Manon - Oumahani - Manon - Alexis - Camille	Toilanti - Tya - Eva - Morgane - Sophie - Assietou - Manon - Alexis - Hakim - Camille

VII – ANNEXES

LE REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription à une activité encadrée par la MJC est soumise à la validation en amont du règlement intérieur.

MODALITÉS DE FRÉQUENTATION

Au moment de l'inscription

Lors de l'inscription, le choix est donné entre deux manières de fréquenter l'activité :

- Soit régulière tout au long de l'année, en précisant, s'il y a lieu, le ou les jours de la semaine souhaité(s.)
- Soit irrégulière (à l'exception des Ateliers du mercredi).

Dans ce cas, un calendrier prévisionnel est à compléter toutes les six semaines environ et à remettre au référent coéducation de proximité ou, aux directeurs d'accueils de loisirs périscolaires aux dates indiquées sur le document.

Pour la rentrée de septembre, il est impératif de remettre le calendrier prévisionnel avant début juillet ou dans les premiers jours de l'accueil à l'école pour les enfants nouvellement scolarisés.

Sans le retour de ces calendriers, les enfants ne pourront pas être accueillis dans les activités.

Les conditions d'accès

Pour toutes les activités, l'enfant ne peut pas arriver avant l'heure d'ouverture ou partir après l'heure de fermeture de l'activité. Toutes les activités sont accessibles aux enfants scolarisés dans l'école. Elles sont organisées et sur inscription. Les enfants non-inscrits à cette activité ne pourront pas être accueillis.

Pour les enfants ne fréquentant pas les activités périscolaires

- En cas de retard des familles à 16h45, les enfants de maternelle restent sous la responsabilité de l'enseignant.
- Pour les enfants de l'élémentaire, ils sont raccompagnés par l'enseignant jusqu'au portail

Pour les enfants fréquentant les activités périscolaires

- En cas de retard des parents à 17h30, les enfants seront accueillis sur le temps d'activité suivant « La Fin d'après-m » et facturés au quotient correspondant à leurs situations.
- En cas de retard des parents à 18h30 et si les responsables légaux ne sont pas joignables, les enfants pourront être confiés à la garde des forces de police jusqu'à leur arrivée.

Les représentants légaux souhaitant habilitier des personnes majeures à emmener ou à venir chercher l'enfant doivent le faire par écrit au moment de l'inscription ou en cours d'année. Les personnes ainsi autorisées doivent être en capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.

Le départ autonome des enfants scolarisés en école élémentaire (CP à CM2) est possible si et seulement si une décharge de responsabilité est signée par les représentants légaux à l'inscription ou en cours d'année. Dans ce cas, les représentants légaux sont responsables dès que l'enfant quitte l'accueil périscolaire.

En cours d'année

Concernant les FAP, l'inscription se fait au trimestre. Les familles peuvent, au cours du trimestre, ajuster la réservation par des ajouts ou des annulations. En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler, par écrit, par mail au DAL, au plus tard deux jours de classe précédant le changement, avant 12H00 (par exemple le mardi pour l'ajout ou l'annulation du jeudi). Ce délai permet la réorganisation de l'encadrement.

Passé ce délai, tout ajout ne sera plus possible et toute activité non annulée au préalable, sera facturée (quel que soit le motif de l'absence, y compris pour raison médicale), pour « La Fin d'après-m ».

LA TARIFICATION

Les modalités de tarification en fonction du quotient familial municipal. Le barème est établi par la ville de Lyon et est le même sur tous les arrondissements. Le bénéfice d'un quotient familial municipal n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié sur Lyon. Pour l'enfant dont la scolarisation doit obligatoirement se faire dans une école lyonnaise mais qui n'est pas domicilié sur Lyon (ULIS ou UPE2A), le bénéfice d'un quotient familial municipal est possible.

Pour bénéficier d'une tarification adaptée, les familles doivent faire établir leur quotient familial municipal, chaque année civile, au plus tard le 31/01 de l'année en cours. Pour les inscriptions intervenant en cours d'année, ce calcul doit être fait au plus tard le dernier jour du premier mois de fréquentation des accueils périscolaires. Le quotient familial municipal est valable à compter du 1er jour du mois de calcul et jusqu'à la fin de l'année civile, sauf dans les cas où, en cours d'année, les ressources de la famille évoluent de façon suffisamment significative pour entraîner un changement de quotient familial municipal : licenciement, maladie grave de longue durée avec suspension de ressources, pertes de ressources suite au décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints attestée officiellement.... Une révision peut alors être demandée par les familles auprès des Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDMS).

Le calcul du quotient familial municipal (QFM) peut être effectué :

- En mairie d'arrondissement, en fournissant le justificatif des impôts sur le revenu
- Par courrier en remplissant le formulaire disponible sur Lyon.fr et en fournissant le justificatif des impôts sur le revenu
- Par Internet sur le site Lyon.fr en renseignant vos données fiscales
- Auprès de la MJC et des directeurs d'accueils de loisirs périscolaires

A noter que dans le cas où le calcul ne peut être effectué immédiatement, la date de validité du quotient sera celle du premier jour du mois où la première démarche a été effectuée en mairie d'arrondissement.

Les modalités relatives à la rétroactivité de la tarification

Le principe est la non-rétroactivité. Cependant, des situations exceptionnelles peuvent être instruites par les assistantes sociales du service médico-social scolaire. Elles feront l'objet d'une décision du Maire de Lyon ou de son représentant.

La facturation des services payants

• Après la classe et l'aide aux leçons

Ces deux activités se déroulant sur le même créneau horaire, elles font l'objet d'une tarification unique que l'enfant fréquente l'une, l'autre ou les deux alternativement. Toute fréquentation de l'une ou l'autre de ces activités entraîne un paiement forfaitaire annuel pour la période du premier jour de fréquentation de l'activité au dernier jour de fonctionnement de l'accueil. La facturation se fait à l'année quelle que soit la date d'inscription et la fréquentation de l'enfant. La facture est adressée au responsable légal de l'enfant au cours du premier trimestre. En cas de retard à 17h30, les enfants seront accueillis sur le temps du FAP et facturés au quotient correspondant à leurs situations.

• La Fin d'après'

Les factures, éditées par la MJC à terme échu, sont trimestrielles. Elles correspondent à l'ensemble des temps d'activités du trimestre, déduction faite de ceux annulés dans le délai prévu ou pour cause de grève. Elles sont adressées par défaut aux familles par voie dématérialisée, pour les familles ayant renseigné une adresse mail. Pour les autres familles, les factures seront adressées par le biais du cartable. La date d'échéance est indiquée sur la facture (environ 15 jours après la date d'édition).

• Les Ateliers du mercredi

Toute fréquentation de cette activité entraîne un engagement semestriel pour la période du premier jour de fréquentation de l'activité au dernier jour de fonctionnement de l'activité. La facturation se fait à l'année quelle que soit la fréquentation de l'enfant. Vous avez la possibilité de ne pas reconduire l'inscription au deuxième semestre en le spécifiant par courrier ou mail au directeur de l'accueil de loisirs périscolaire dans une durée d'un mois avant la fin du premier semestre. Cela aura pour conséquence le remboursement du semestre 2. Une facture est adressée au responsable légal de l'enfant. Une inscription en cours d'année est possible, un paiement sera alors exigé au prorata temporis des jours d'accueil restant jusqu'à la fin de l'année.

Le remboursement

Le remboursement en cours d'année, au prorata temporis, n'est possible que dans trois cas :

- Changement d'école en cours d'année en raison d'un déménagement en dehors de Lyon ou d'une inscription dans une école privée lyonnaise
- Maladie faisant obstacle à la fréquentation des activités pendant au moins trois semaines (nécessité d'un certificat médical)
- Exclusion définitive

Les modes de paiement

Différents modes de paiement sont proposés pour régler les factures des activités :

- Le prélèvement automatique : Les demandes sont à faire auprès de l'assistante administrative et comptable à l'adresse mail suivante :gestionlae@mjcmonplaisir.net. Le prélèvement intervient à chaque trimestre concernant les FAP et en début d'année pour ce qui concerne les AME et ACL.
- D'autres modes de paiement sont possibles auprès de l'assistante administrative: chèques, espèces, carte bancaire, ANCV. Le coupon au bas de la facture est à joindre à tout règlement par chèque ou espèces. Les espèces sont à remettre aux directeurs d'accueil de loisirs périscolaire en main propre en contrepartie d'un reçu lors des temps de présence à l'école. Il est possible aussi de se présenter directement à la MJC pour procéder aux différents règlements

Les aides facultatives de la Ville de Lyon : l'aide à l'intégration scolaire

En vue d'accompagner les familles en situation de grande fragilité et en complément des dispositifs légaux et réglementaires qui relèvent de la compétence de la Métropole, la Ville de Lyon, à travers son Centre Communal d'Action Sociale, s'est dotée d'un dispositif d'aides financières facultatives et parmi elles, une aide à l'intégration scolaire (voir règlement intérieur CCAS en date du 14 décembre 2017) destinée à favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles lyonnaises et aider à l'intégration scolaire des enfants dont les ressources parentales sont les plus faibles.

Pour tout renseignement concernant ce dispositif d'aides, il convient de s'adresser à sa Maison de la Métropole pour les Solidarités de rattachement (voir liste sur le site internet de la Ville de Lyon <https://www.lyon.fr/solidarite/le-centre-communal-dactionsocial/lesmaisons-de-la-metropole-pour-lessolidarites>) ou se renseigner auprès de l'assistance sociale scolaire de son école.